

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-73 du 16 Avril 1979

portant nomination des repré-
sents béninois au sein de la Haute
Autorité Ferroviaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du
Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a
modifié ;

VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret
N°78-174 du 6 juillet 1978 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Mars 1979,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés représentants béninois au sein de la
Haute Autorité Ferroviaire les Camarades dont les noms suivent :

- AHOUEYA Léopold, Ministre des Transports
- GBAGUIDI Placide, Directeur des Etudes et de la
Planification du Ministère des Transports
- AMOUSSOU Bruno, Directeur Général de la Banque
Commerciale du Bénin représentant du Ministre
des Finances
- ADJOVI Marius, représentant du Ministre Délégué
auprès du Président de la République, Chargé du
Plan, de la Statistique et de la Coopération
Technique
- DOSSOU Samuel, Conseiller Technique Juridique du
Président de la République.

.../...

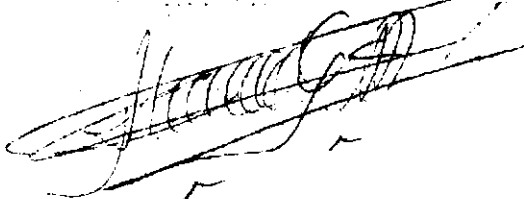
ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports,



Léopold AHOUEYA

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MT 10 autres Minis-
tères 14 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
OCBN 6 DTT 2 République du Niger 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Membres 5
Haute Autorité Ferroviaire 4 JORPB 1.-